

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/699 du 16/7/1982 3/18
DECRET N° /MPS.DGTFF.DFP.2106
Portant Reclassement et nomination
de Madame NGON née ATIA Flavie
Henriette, Institutrice de 2° éche-
lon des cadres de la catégorie B,
hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat.
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut com-
mun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30.9.67 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19.20. et
21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des ca-
dres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
des carrières et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/
644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81/707/SGG du 19.10.81 complétant l'ar-
ticle 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 3870/MEN.DPAA du 20 Juillet 1981 Promo-
tion des Institutrices et Intitutrices de la catégorie B, hiérar-
chie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année
1797 ;
(/u la demande de l'intéressée en date du 12 Novembre
1981 ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 67/504 et 81/707 des 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Madame NGON née ATIA Flavie Henriette, Institutrice de 2^e échelon, indice 640 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à la Direction Nationale d'Alphabétisation, titulaire de la Licence ES-Lettres, section Géographie, délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée Professeur de Lycée de 1^{er} échelon indice 830 ACC = néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 27.10.81 date effective de reprise de Service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1981-1982 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 16 Juillet 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDIKA OBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MITSIONA.

Colonel Louis Sylvain GOMA

Le Ministre des Finances,

Ishi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DB.....	3
MEN.....	3
DCF.....	3
DPAA.....	3
D.N.A/Brazzaville.....	3
DOSSIERS.....	3
INTERESSE.....	1
SCGM.....	1